

Procès-verbal d'admission des Concours externe et interne sur titres complétés d'épreuves d'ouvrier principal de 2ème classe spécialité « **Agent de prévention et de sécurité** »

Vu la décision d'ouverture des concours externe et interne sur titres complétés d'épreuves d'ouvrier principal de 2ème classe spécialité (métier) « agent de Restauration » en date du 25 août 2025,

Vu le procès-verbal d'admissibilité établi le 28 janvier 2026, arrêtant la liste des candidats admissibles par ordre alphabétique ;

Vu le déroulement des épreuves d'admission avec le jury ;

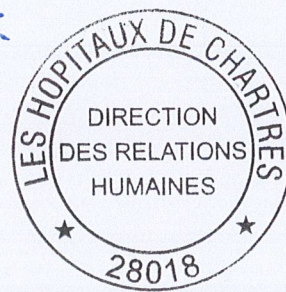
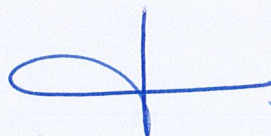
Après délibération, le jury, réuni le 12 mars 2026, déclare admis par ordre de mérite les candidats suivants :

- M. FURIERE Dimitri
- M. JACQ Ludovic
- M. LUBAKI Pintu

Liste complémentaire :

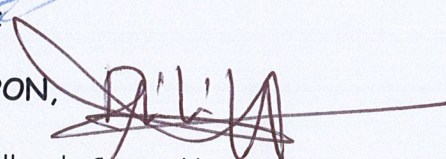
- M. DENIS Thomas.
- M. NEJDI Abdelbasset
- M. DIAKITE Yssa.

Madame Bérengère TALMANT,
Responsable du Développement Social
du Centre Hospitalier de Chartres, présidente du jury ;



Monsieur Benjamin DEJENNE,
Ingénieur Biomédical
du Centre Hospitalier de Chartres ;

Madame Marie-Cécile PHILIPPON,
Adjointe des cadres hospitaliers
Chargée des mobilités professionnelles du Centre Hospitalier de Chartres ;



Monsieur Jean-Pierre ZELINDRE,
Technicien hospitalier,
à la Direction des Travaux du Centre Hospitalier de Châteaudun

